Droit des TIC:

Les TIC regroupent les techniques utilisées pour manipuler l'information. L'usage de ces techniques est définitivement entré dans nos habitudes et a réellement révolutionné la vie quotidienne des TIC. Cependant, ces technologies présentent-elles uniquement des aspects positifs ? Elles s'accompagnent également des infractions de toutes sortes. Il est important de montrer les effets positifs mais aussi les effets négatifs liés à l'utilisation des TIC. Les législations des pays ont pris à bras le corps les problèmes liés à l'usage des TIC : l'absence des textes législatifs et réglementaires traitant des infractions liées par l'utilisation, la jurisprudence, le jugement par analogie ...etc. les peines s'appliquant aux cas similaires classiques seront appliquées. Le Droit des TIC peut donc être défini comme l'ensemble des dispositions normatives et jurisprudentielles relatives au TIC. En d'autres termes, le Droit des TIC est le droit orienté vers les technologies de l'information et de la communication. Quels sont les enjeux humains et sociaux liés au développement des TIC ? S'agissant des principaux organes institutionnalisés de régulation du secteur des TIC, l'Agence de Régulation des TIC (ART) et l'Agence Nationale des Techniques de l'Information et de la Communication (ANTIC) disposent des missions précises en matière de télécommunication. Au Cameroun, l'ART est l'organe de régulation et de contrôle des activités de télécommunications, l'ART assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur des télécommunications. Elle est sous la tutelle administrative du MINPOSTEL. Et l'ANTIC quant à elle, est née de la volonté des pouvoirs publics de veiller dans l'usage des technologies de l'information et de la communication, au respect de l'éthique, à la protection de la propriété intellectuelle, des consommateurs, des bonnes mœurs, de la vie privée, assurant ainsi le renforcement des capacités des personnels de l'Etat dans le domaine des TIC. Afin de cerner l'impact de la manipulation des TIC sur la société et sur l'homme. Nous verrons tour à tour : TIC et Droit au respect de la vie privée (module 1), Législation nationale et internationale sur la Cybercriminalité (Module 2), Cybersécurité et Cybercriminalité (module 3), TIC et biens matériels et logiciel (module 4), les contrats informatiques (module 5) et TIC et Propriété Intellectuelle (module 6).